

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2021 A 18 H 00

Convocation du : 12 février 2021

PRESENTS : Mr Escoffier, Mmes Paillard, Vallon, Victouron, Reynaud Hélène, Mrs Reynaud Guy, Marturier, Rouby, Guénard, Gachon

ABSENTS : Mr Cloche

Excusés : Mr Martinat, donne procuration à Mr Escoffier
Mme Gordillo, donne procuration à Mme Paillard
Mmes Gracia-Garay, Larrichiuta

Secrétaire de séance : Mr Guénard

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Madame VALLON Marielle assure la présidence de la séance pour l'approbation du compte administratif présenté par le Maire :

1/ BUDGET ASSAINISSEMENT :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	70 537.82	Dépenses	28 021.70
Recettes	86 738.19	Recettes	92 656.26
Résultat 2020	- 16 200.37	Résultat 2020	+ 64 634.56
Report 2019	+ 6 963.32	Report 2019	+ 90 659.74
Résultat cumul	+ 23 163.69	Résultat cumul	+ 155 294.30

(A affecter BP 2021)

Reste à réaliser en dépenses :	0
Reste à réaliser en recettes :	0
Solde des restes à réaliser :	0
Besoin de financement au BP 2021	0

Affectation du résultat à reporter au budget primitif 2021 :

Compte 1068 : affectation fonctionnement capitalisé	0 €
Compte 002 report à nouveau excédentaire fonctionnement :	+ 23 163.69 €
Compte 001 report à nouveau excédentaire investissement :	+ 155 294.30 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour l'approbation du compte administratif 2020 présenté par le Maire, et du compte de gestion dressé par le receveur et pour l'affectation du résultat.

2/ BUDGET COMMUNAL :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	591 868.26	Dépenses	104 060.88
Recettes	777 325.20	Recettes	217 268.98
Résultat 2020	+ 185 456.94	Résultat 2020	+ 113 208.10
Report 2019	+ 824 382.31		
Résultat section fonctionnement			
Du C.C.AS	1 928.85	Report 2019	+ 296 897.74
Affectation 2020	+ 1 011 768.10	Résultat cumulé :	+ 410 105.84

RAR Dépenses :	171 414.00
RAR Recettes :	48 350.00
Solde des RAR :	- 123 064.00
Besoin de financement :	0

Affectation du résultat à reporter au budget primitif 2021 :

1 011 768.10 € en excédent de fonctionnement - Cpte 002 - recettes fonctionnement
410 105.84 € en excédent d'investissement - Cpte 001 – recettes investissement

Une délibération est prise à l'unanimité pour l'approbation du compte administratif 2020 présenté par le Maire et du compte de gestion dressé par le receveur et pour l'affectation du résultat.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de signer des conventions de droit d'usage du domaine privé entre la commune et le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique pour autoriser l'accès lié à l'utilisation d'une servitude ou droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique et ou pose de poteaux neufs spécifiques au réseau de fibre sur les parcelles suivantes :

G 662 – G 567 – G 627 – G 617 – ZA 72 – ZB 73

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les conventions, telles quelles sont présentées, pour les parcelles citées ci-dessus entre la commune et le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique.

RESTAURATION DU SOCLE DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de restauration du socle du monument aux morts.

Les travaux consistent à la reprise du socle en béton, évacuation des gravats et pose d'une marche en pierre de Ruoms bouchardée deux faces.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les travaux de restauration et autorise le Maire à déposer deux demandes de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et auprès de l'Association du Souvenir Français.

PARKING « AU BONHEUR DES AGES »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet de création d'un parking aux abords du bâtiment communal « au bonheur des âges ».

Cet aménagement permettra de faciliter et de sécuriser le stationnement des véhicules. L'estimation sommaire des travaux est chiffrée à 11 035 € HT ;

Le conseil municipal, à la majorité (11 voix Pour, 1 abstention (Mr REYNAUD), autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Drôme, au titre de la Dotation Solidarité Territoriale 2021.

FONCTION D'INSPECTION DANS LE DOMAINE DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE DU TRAVAIL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, chaque collectivité, quelle que soit sa taille, a obligation de nommer un Agent Chargé d'Assurer une Fonction d'Inspection (ACFI), dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail. Ce ne peut être ni un élu, ni l'assistant de prévention.

Le décret précise que cette mission peut être confiée au Centre de Gestion par voie de convention. Celui-ci propose donc une convention de mise à disposition d'un ACFI au tarif forfaitaire pour l'année 2021 de 300 € par jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

DELIBERATION POUR L'APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LE SYNDICAT MIXTE DU VERSANT DU LEZ AUX COMMUNES DU BASSIN VERSANT DU LEZ D'OUTILS, MOYENS ET SERVICES D'ANTICIPATION ET DE GESTION DE CRISE

Afin d'accompagner, de soutenir et d'assister le Maire dans son rôle de Directeur des Opérations de Secours, le SMBVL met à disposition des communes de son territoire les différents outils, services ou moyen d'anticipation, de suivi et de gestion d'un évènement d'inondation.

Une convention a été établie aux fins de gérer la mise à disposition de ces équipements par le SMBVL au profit de la commune et de rappeler les engagements de chacun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuver la convention de mise à disposition par le SMBVL aux communes du bassin versant du Lez d'outils, de moyens et de services d'anticipation et de gestion de crise sur l'ensemble du Bassin et autorise le Maire à la signer.

TRAVAUX HUISSERIE LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune prévoit le remplacement d'huisseries dans les logements communaux situés sur la Mairie.

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe les cadres des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), le SDED a adopté, en Comité Syndical du 09 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Énergie du SDED.

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière pour les travaux de remplacement d' huisseries d'un bâtiment communal.

PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF – P.A.C.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'article 30 de de la Loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 qui a créé la participation pour l'assainissement collectif. La dernière révision du montant de la P.A.C a été voté en Conseil Municipal le 26 août 2014.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la Participation à l'Assainissement Collectif à 3 500 € pour les constructions nouvelles et maintient la participation pour l'Assainissement Collectif pour les constructions existantes à 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe le montant de la P.A.C pour les constructions nouvelles à 3 500 €.

MUTUALISATION ACHAT REPAS CUISINES : nouveau contrat

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par un vote unanime le 15 avril 2015 a été approuvée la convention initiale constitutive du groupement de commande en vue de l'achat de repas cuisinés pour les cantines scolaires de Bouchet, Rochegude, Suze la Rousse et Tulette en vue d'obtenir des tarifs plus attractifs. Par délibération en date du 05 avril 2018, la commune de La Baume de Transit et l'A.L.S.H. de Tulette ont rejoint le groupement ; par délibération en date du 14 mars 2019, l'A.L.S.H de Tulette est sorti du groupement.

Il est proposé de renouveler la convention de groupement en ajoutant la commune de Montségur sur Lauzon à partir du 1^{er} septembre 2021, l'actuelle arrivant à son terme au 31 août prochain.

Il est également proposé de valider le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) qui sera transmis avec la nouvelle consultation. La commune de Tulette reste coordonnatrice du Groupement comme c'était le cas depuis la convention constitutive.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention du groupement de commande et autorise le Maire à la signer en tant que représentant de la commune de LA BAUME DE TRANSIT.

PLAN NUMERIQUE ECOLE : Appel à projet

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.

Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous et doivent être déposés avant le 31 mars.

L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Il est à noter que les tablettes fournies à l'école primaire ne sont que très peu utilisées. Le personnel enseignant sera consulté pour connaître les futurs besoins des classes élémentaires en matériel numérique.

TRAVAUX ECOLE – REFECTOIRE

Un projet de réhabilitation du groupe scolaire et construction d'un réfectoire est en cours. Une visite de l'école a été effectuée par Madame ARNAUD, Architecte qui a effectué un état des lieux.

Le bâtiment existant est d'une bonne qualité constructive mais vétuste. Le chauffage, l'électricité et la ventilation sont à remettre aux normes ainsi que l'accessibilité et la sécurité incendie.

Plusieurs solutions ont été proposées. La reconstruction du réfectoire et de la cuisine représenterait un coût bien moins important que de reconstruire ou d'agrandir l'école. L'espace gagné serait réattribué pour les surfaces manquantes de l'école. Le réfectoire serait implanté à l'Est de l'école. Un local pourrait se rajouter pour le rangement matériel sportif et scolaire. Pour réunir l'école et le réfectoire, une liaison couverte serait rajoutée et pourrait servir de préau. Ceux existants pourraient être fermés pour ramener de la surface dans les classes. Cette solution permettrait de travailler en plusieurs phases afin de gérer les travaux, le budget et l'investissement dans le temps.

Le bureau d'étude ARMAND ET COUTELIER a transmis ses propositions d'honoraires pour une mission de maîtrise d'œuvre.

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS 2021

Les Élections régionales de 2021 doivent avoir lieu les 13 et 20 juin 2021, afin de renouveler les 17 conseils régionaux, en même temps que les élections départementales qui permettra de renouveler les 101 conseils départementaux.

Au vu de la situation sanitaire, les opérations de vote se feront à la salle des fêtes avec une organisation pour les déplacements entre les bureaux. Les conseillers municipaux recevront par mail un planning de tours de garde à remplir.

FIN DE LA REUNION : 20 H 30

<i>CLOCHE Jacky</i>	<i>ESCOFFIER Patrice</i>	<i>GACHON Wilfried</i>
<i>GORDILLO Nathalie</i>	<i>GRACIA- GARAY Sylvie</i>	<i>GUENARD Jérôme</i>
<i>LARICCHIUTA Peggy</i>	<i>MARTINAT Hervé</i>	<i>MARTURIER Christophe</i>
<i>PAILLARD Sandrine</i>	<i>REYNAUD Hélène</i>	<i>REYNAUD Guy</i>
<i>ROUBY Sébastien</i>	<i>VALLON Marielle</i>	<i>VICTOURON Nadège</i>